

France

BANDONEON

Herbicide large spectre de pré et post-levée précoce

Quels bénéfices pour vous ?

Un désherbage complet et souple d'utilisation

Un large spectre : efficace sur graminées et dicots classiques (matricaire, gaillet, coquelicot)

Utilisable en pré ou en post-précoce

Sélectif des plantes compagnes

Mode d'action (code RAC) : K3

COLZA D'HIVER

Toutes adventices

Libellé de l'usage : Crucifères oléagineuses*Désherbage

Dose homologuée : 1,87 L/HA. Fractionnement possible en deux applications maximum

Nombre d'applications maximum : 1/4 ans à 1,87 l/ha. 1/3 ans à 1,25 l/ha. Fractionnement possible en 2 applications max.

Spécifications d'usages : application jusqu'à BBCH 11. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Zone Non Traitée (m) :

ZNT / cours d'eau : 5 mètres dont DVP 5 mètres

Délai avant récolte : BBCH 11.

Adama France s.a.s. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

MOUTARDE D'HIVER

Toutes adventices

Libellé de l'usage : Crucifères oléagineuses*Désherbage

Dose homologuée : 1,87 L/HA. Fractionnement possible en deux applications maximum

Nombre d'applications maximum : 1/4 ans à 1,87 l/ha. 1/3 ans à 1,25 l/ha. Fractionnement possible en 2 applications max.

Spécifications d'usages : application jusqu'à BBCH 11. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Zone Non Traitée (m) :

ZNT / cours d'eau : 5 mètres dont DVP 5 mètres

Délai avant récolte : BBCH 11.

Adama France s.a.s. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

NAVETTE D'HIVER

Toutes adventices

Libellé de l'usage : Crucifères oléagineuses*Désherbage

Dose homologuée : 1,87 L/HA. Fractionnement possible en deux applications maximum

Nombre d'applications maximum : 1/4 ans à 1,87 l/ha. 1/3 ans à 1,25 l/ha. Fractionnement possible en 2 applications max.

Spécifications d'usages : application jusqu'à BBCH 11. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Zone Non Traitée (m) :

ZNT / cours d'eau : 5 mètres dont DVP 5 mètres

Délai avant récolte : BBCH 11.

Adama France s.a.s. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Securité



Attention

Mentions de dangers :

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 : Contient du métazachlore, du quinmérac et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du quinmérac plus d'une fois tous les 3 ans.

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.

Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur : - L'utilisation d'un matériel adapté et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles. - Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex. : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex. : procédure d'habillage/déshabillage). - Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. - Pour l'opérateur, porter : Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe • Pendant le mélange/chargement : - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; • Pendant l'application Si application avec un tracteur avec cabine - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (type A, B ou C), à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. Si application avec un tracteur sans cabine - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (type A, B ou C), à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. • Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; - Pour le travailleur, porter : - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

MENTIONS LÉGALES

BANDONEON® - SC - 400 g/l de Métazachlore + 100 g/l de Quinmércac - AMM N° 2210138 - Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.



Attention

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 : Contient du métazachlore, du quinmércac et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

Matière Active

400 g/l de Métazachlore + 100 g/l de Quinmércac

Caractéristiques

Type de produit : herbicides

Formulation : SC

AMM N° : 2210138

Conditionnement(s) : 5 Litres

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ®Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Dernière mise à jour : 23.06.2021. 12:04

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

© Copyright ADAMA Agricultural Solutions Ltd. 2016 - Tous droits réservés.

Ce site est réservé aux professionnels de l'agriculture. Agrément N° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.